

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes CAULLIER Michèle, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle,
M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline, COLLIOT Aline, FRANCY Marie-Noëlle, ROBERT Magali (pouvoir à Mme DUBOIS)

MM. LOISEAU Ludovic, MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

Secrétaire de séance : M. FONTAINE Gilles

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

CdC La Septaine : Olivier Dubois

- Haut débit Internet : une réunion publique est organisée au centre socioculturel le 19 mars prochain à l'initiative de « Berry Numérique » et « Orange » Réunion en commun avec Jussy-Champagne.
- Tarifs SAJS vacances de printemps (même tarif qu'en 2018)
- PLUI : réunion publique à Vornay le 27 février 2019 en commun avec Soye en Septaine, Crosses et Jussy Champagne.
- PADD : sera débattu en avril en conseil municipal.

Station épuration : Olivier Dubois

- Réunion en mairie avec M. DUPLAIX Yannick – Technicien SATESE du Service de l'eau du Département du Cher – pour le projet de diagnostic de la station et de son zonage.

Smerse : Sébastien Loiseau

- Nouvelle bache : plan de financement en deux tranches 2019 et 2020 (subventions possibles DETR et AELB)
- Convention pour la vente d'eau

Affaires scolaires : Cyldric Charles

- Equipements de tableaux numériques dans chaque école primaire + mini PC
- Effectifs en hausse cantine de Vornay : environ 80 journalier

SIAB3A : Gilles Fontaine

La technicienne de rivière a rencontré des riverains de l'Airain, en présence de Gilles Fontaine, Délégué au syndicat, afin d'échanger sur le thème « inondation » : sablottes, embâcles et végétations le long des berges.

Eglise : Gilles Fontaine

L'architecte a présenté son diagnostic, il en ressort les observations suivantes :

- Le côté sud s'affaisse légèrement suite aux mouvements de l'église construite sur une zone sableuse ;
- De nombreuses infiltrations au niveau de la couverture, cela crée de l'usure des pierres ;
- La charpente du clocher est en très mauvais état
- La charpente de la nef est également abimée
- Le poinçon du cœur prend l'eau
- L'enduit intérieur de la nef emprisonne l'humidité

L'architecte va adresser un chiffrage estimatif de remise en état. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

Commission Culture de La Septaine : Rolande Dubois

- Bilan « La Septaine se souvient »
- Programmation culturelle 2019
- Charte graphique

DELIBERATIONS

REGLEMENT EAU POTABLE

M. le Maire présente le projet de règlement du service d'eau potable réalisé par la commission « Eaux – Assainissement collectif ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, en avoir délibéré, approuve le Règlement du Service d'eau potable qui sera appliqué à compter de ce jour.

CONVENTION POUR LE NETTOYAGE ANNUEL DU RESERVOIR ET LA REPARATION DE FUITES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

M. le Maire informe qu'il convient de renouveler la convention avec la Société SAUR pour le nettoyage annuel du réservoir et la réparation de fuites sur le réseau d'eau potable.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de renouveler la convention, pour une durée de cinq ans, et autorise le Maire à signer tous documents.

CREATION BUDGET ANNEXE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un budget annexe pour la réalisation du lotissement communal.

Il expose le projet situé sur les parcelles

Il convient également d'assujettir cette opération à la T.V.A.

Les services des impôts vont faire procéder à l'attribution du n° SIRET puis du code collectivité et code budget.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un budget annexe qui se nommera lotissement « Le Parc »
- D'assujettir cette opération à la T.V.A.

RENOUVELLEMENT CONTRAT

M. le Maire rappelle que M. MASSON David bénéficie d'un contrat à durée déterminée depuis le 21/09/2018 jusqu'au 20/03/2019.

Il informe le Conseil municipal qu'il donne entière satisfaction.

Il propose de renouveler ce contrat pour six mois, soit du 21/03/2019 jusqu'au 20/09/2019.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat à durée déterminée en faveur de Monsieur MASSON David, pour une durée de six mois, soit du 21/03/2019 au 20/09/2019.

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'aide du Collège le Colombier de Dun sur Auron, pour onze élèves de 3^{ème} résidant à Vornay, pour le séjour organisé à VERDUN en avril 2019.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention au Collège Le Colombier pour le voyage organisé à VERDUN sur la base de 55 € par élève, soit 610 € qui seront versés au foyer socio-éducatif du Collège.

Un rapport de visite devra être remis à la mairie, rapport qui sera inséré dans un prochain bulletin « Vornay-Infos »

Le Maire,
Olivier DUBOIS

Le secrétaire de séance,
Gilles FONTAINE

